

LE

RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS UN AN... 6 fr. SIX MOIS... 3 fr.

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26 ROANNE

INSERTIONS

ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Directeur politique : A. LAFONT

Rédacteur en chef : AIMÉ FONROBERT

Les Annonces sont reçues A Lyon, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort. A Paris, aux diverses AGENCES de PUBLICITÉ. A Roanne, aux BUREAUX du JOURNAL.

16 Fructidor 96. — Citron

Aux armes, Citoyens !

Le moment est venu de parler franchement, sans restriction ni arrière-pensée. Trop longtemps les républicains de toutes nuances se sont fait illusion et ont cherché dans des périphrases à masquer leurs déficiences.

La République se meurt d'anémie. Les opportunistes ont transfusé un sang trop pauvre à notre pays pour rendre à son organisme une vitalité que cette maladie honteuse qu'on appelle le bonapartisme lui avait fait perdre.

Boulangistes et monarchistes — c'est la même chose — sont déjà à l'œuvre non pour guérir le malade mais pour essayer de capter sa succession.

Je ne voudrais pas être trop pessimiste, mais j'ai le devoir d'être clairvoyant. Aussi ai-je le droit de répéter la devise des soldats de la Révolution :

VAINCRE OU MOURIR

Si nous ne terrassons et pour jamais nos ennemis aux élections prochaines, c'en est fait de notre République et conséquemment de notre liberté.

Certes, plus que tout autre, j'ai

la haine de l'opportunisme, car je ne pardonnerai jamais à ce parti de s'être servi de son pouvoir et de sa popularité pour détruire nos finances et donner ainsi des armes à nos adversaires.

Non, il ne faut pas que la désillusion et l'amertume poussent aussi loin des gens que je sais vraiment sincères ; il ne faut pas faire de la politique de dépit.

Oh ! je comprends ce qu'il y a de navrant pour les vieux démocrates dans cette constatation que 17 ans de république n'ont rien fait pour les classes laborieuses ; je sens tout ce qu'il doit y avoir de décevant à se voir insulté par des personnalités qu'on a créées parce qu'on a cru à leurs promesses.

Mais pourtant il ne faut pas partir de là pour oublier toute tactique quand nos ennemis ont pris la résolution de serrer les rangs et de nous livrer une bataille en règle.

Pour cela point n'est besoin de grands efforts ; il suffit, comme nous le disait dimanche le docteur Gonnard, de remettre au creuset toutes ces organisations qui n'ont servi qu'à créer des pontifes jaloux des églises voisines.

Pour cela point n'est besoin de grands efforts ; il suffit, comme nous le disait dimanche le docteur Gonnard, de remettre au creuset toutes ces organisations qui n'ont servi qu'à créer des pontifes jaloux des églises voisines.

faut opposer l'armée radicale-socialiste.

Socialistes et radicaux ont le même but, ils ne diffèrent que sur les moyens et encore sur quelques moyens. Leur division est plutôt née des rivalités de personnes que des différences de principes.

Déjà nos adversaires sont entrés en campagne. Dimanche dernier, M. A. de la Berge pérorait à Saint-Pierre-de-Bœuf et les monarchistes pour travailler moins au grand jour n'en font pas moins de besogne.

Trêve pour un moment aux amours-propres mesquins, aux rivalités sans intérêt ! Songeons qu'il y va de l'intérêt de la République et de la grandeur de la France à ce que les ennemis du Parlement actuel soient remplacés par des réformateurs ardents et passionnés.

Nous sommes à la veille du Centenaire de l'avènement de nos libertés politiques, qu'il soit la date de notre affranchissement social ! Le moyen, c'est de préparer des élections qui seront le coup de grâce donné aux partis monarchiste, boulangiste et opportuniste.

Que les mécontents républicains ne témoignent plus leur mécontentement par un acte sinon dangereux, du moins négatif et nous marcherons vers la République vraie, celle que nous appelons de tous nos vœux : la République démocratique et sociale.

Les vœux platoniques pas plus que les vivats ne servent à rien ; il faut des actes.

C'est pourquoi, sans intentions belliqueuses de la nature de celles dont on pourrait nous accuser, nous avons écrit en tête de cet article :

Aux armes, citoyens !

Aimé Fonrobert.

NOTRE ARMEMENT

La fabrication du fusil Lebel se poursuit avec une ardeur nouvelle. A Saint-Etienne l'on embauche tous les jours des ouvriers et l'on compte pouvoir, dans la seule manufacture de notre chef-lieu, faire sous peu mille fusils par jour.

A Tulle et à Châtelleraulx on s'organise pour en pouvoir fabriquer mille également, à raison de 500 par chacune de ces deux manufactures.

Dans ces conditions, nos armées de première, deuxième et troisième lignes seront pourvues du fusil Lebel avant deux ans. Quant à présent, tous les régiments sous les drapeaux peuvent déjà être servis.

Pourquoi les Italiens sont à Massouah

Le Courrier de Naples publie la dernière lettre adressée à sa sœur par le capitaine Cornacchia, tombé avec les quatre officiers qu'il avait sous ses ordres à Saganuiti. Le capitaine y expose les considérations de politique générale qui obligent l'Italie à occuper Massouah.

Ne fais pas attention aux déclamations des journaux, car tu comprendras que si nous restons à Massouah, il doit y avoir une raison capitale qui inspire sa politique à M. Crispi, lequel n'est pas un sot, et à nous le courage de résister à la guerre et au climat. Je crois être en position de pouvoir apprécier cette raison.

Tu te souviendras des bruits d'après lesquels on attribuait à la France l'intention de tenter un coup de main sur notre arsenal de la Spezia et l'apparition immédiate de la flotte anglaise à la Spezia et à Gènes dès que ces bruits furent confirmés.

Tout était vrai, et c'est à Massouah que nous payons à l'Angleterre la sécurité assurée par elle à nos ports. Je vais t'expliquer : Dans quelques années, la catastrophe cèterera en France. Nous en avons un besoin absolu, car notre suprématie doit absolument s'affirmer dans le midi de l'Europe de la même manière que la suprématie de l'Angleterre et de l'Allemagne s'est affirmée au nord.

Dans cet état de choses, avec une armée inférieure en nombre à celle de la France, et avec une flotte magnifique, mais inférieure aussi par le nombre à la flotte ennemie, il fallait trouver les moyens de suppléer à notre infériorité, et il parait que nous avons abouti : pour l'armée, la triple alliance y a pourvu ; pour la flotte, l'Angleterre y a pourvu. C'est pourquoi nous sacrifions Trieste à l'Allemagne, et nous payons l'Angleterre par notre occupation de Massouah.

Les circonstances politiques qui nous lient les uns aux autres sont les suivantes : Pour nous, avant le seizième jour après la déclaration des hostilités, notre flotte aurait une supériorité indiscutable sur la flotte française ; mais, après ce seizième jour, lorsque toutes les ressources navales de la France auraient pu passer de l'Atlantique dans la Méditerranée, nous ne pourrions plus combattre à armes égales, et nous devrions faire face à une flotte tellement imposante, qu'elle compromettrait sérieusement notre sécurité maritime.

Aux armes, citoyens ! Aimé Fonrobert.

Les Anglais veulent avoir les mains libres dans le Soudan, mais cela ne serait guère possible si la gauche de leurs opérations probables n'était bien gardée pour leur compte.

Si cette malheureuse côte de la mer Rouge était aux mains des Egyptiens, c'est comme si on la livrait aux derviches, et alors l'action de l'Angleterre dans la haute Egypte serait une absurdité.

C'est un spécimen de la façon dont l'opinion publique en Italie apprécie la situation et aussi de la manière dont nos alliés de 1859 entendent et pratiquent l'indépendance du cœur.

« L'Homme Libre » & le Cri du Peuple »

L'administration de l'Homme Libre a acheté le Cri du Peuple dont la situation financière devenait de moins en moins en bonne. Le Cri sera désormais un organe blanquiste dirigé par Edouard Vaillant, conseiller municipal de Paris, qui prend le titre de rédacteur en chef.

Jamais journal ne connut autant d'orages que celui fondé par Vallès, cet artiste qui croyait à l'eclectisme en politique comme en littérature. On se souvient encore de l'affaire Poidebard de Labryère qui amena la retraite de nos amis Massard, Guesde, etc., etc. Aujourd'hui M. de Labryère est boulangiste et les anciens collaborateurs de Vallès sont dispersés aux quatre coins de la presse française.

Voilà cinq ans que je suis sur la brèche, voilà trois ans, surtout, qu'au jour le jour je défends la cause à laquelle il me plaît de rester dévoué jusqu'à la mort.

J'ai fait jeter quatre cent mille francs dans le Cri du Peuple ; personnellement, j'en suis sorti un peu plus pauvre que je n'y suis entré. Je n'ai point à parler de ces choses ; mais au contraire des usages du monde, mon humble gloire est justement d'avoir tout donné et de n'avoir rien reçu.

Si, cependant, j'ai reçu mon salaire — des poignées d'injures, des hottées d'ignobles calomnies... Si elles n'étaient venues que de l'adversaire, je ne me plaindrais pas. Quand on est avec les malheureux, il faut s'attendre à toutes les insultes et à prendre bravement d'avance sa part — et son parti. Mais elles sont, parfois, venues de voisins de combat, et mon cœur en saigne encore.

J'espère — j'en ai été cruellement punie qu'en dépit et en dehors des états-majors, les bataillons fusionneraient, et que la grande armée des pauvres se sentirait les coudes de nouveau.

J'en ai été pour mon songe de fraternité et les chefs, dont je létais les intérêts, m'ont fait un dur réveil. Je ne récrimine pas ; je parle de ce passé avec une grande tristesse, mais sans ombre de rancune, et seulement pour expliquer comme quoi cette retraite que les circons-

tances m'imposent est accueillie sans révolte par ma douloureuse fatigue.

Puis parce qu'il y a bien autre chose que moi en jeu, dans ce mal de haine dont le socialisme est en train de mourir.

On dit que ceux qui vont mourir voient l'avenir clairement — ceux qui vont partir voient peut-être aussi le présent d'un peu plus haut et d'une façon plus nette.

Car, en plus de leur antagonisme, ses chefs, maintenant, y introduisent la politique — on n'y débat plus les intérêts économiques d'un peuple, mais les intérêts électoraux de tels ou tels candidats. Entre leurs mains, le socialisme n'est plus un but, il est un instrument.

Certes, il ne partageait point toutes leurs idées — pas plus que je ne les partage moi-même — mais il les estimait... et je me demande combien de gens il pourrait estimer aujourd'hui.

C'est pourquoi je suis heureuse que, les forces me trahissant, ce soient eux qui prennent mon poste de combat.

Vaillant, Granger, Chauvière, Breuille, Place, sont d'honnêtes gens ; l'avenir socialiste du Cri est en bonnes mains.

Après les avoir nommés, je n'ai guère besoin, il me semble, d'affirmer qu'ils ne seront point ministériels — on me rirait au nez, et l'on aurait raison.

Quant à être boulangistes, les soixante-dix numéros de l'Homme Libre sont là pour montrer qu'elle a été l'attitude des blanquistes depuis le commencement de la crise.

L'Homme Libre et le Cri du Peuple ayant suivi le même chemin, il n'y a pas à demander si le Cri changera de route — il continuera droit devant lui.

Vallès réclamait la liberté « sans ravages » et sous la Commune, il était le seul à protester contre la suppression du Figaro.

J'ai donc reçu de détestables enseignements et je m'y suis tenu.

Or, ceux qui vont venir ici sont un parti de discipline. J'aurais jeté une note discordante dans un ensemble qu'ils ont désigné par un nom fleuretté fort parfois espigle comme, près des graves couronnes d'immortelles, là-haut, à la tombe du vieux Blandin.

Je que je vais faire maintenant, c'est l'école buissonnière de la Révolution. J'irai de droite ou de gauche suivant les hasards de la vie, défendant toujours les idées qui me sont chères, mais les défendant seule, sans autre responsabilité que celle de ce que j'aurai signé de mon nom.

A l'heure présente, je n'ai pas écrit une ligne qui ne puisse figurer en tête du Cri du Peuple — il en sera de même à l'avenir.

CENTENAIRE DE 89

Dimanche dernier diverses notabilités politiques des trois arrondissements du département de la Loire se sont réunies à Saint-Etienne pour préparer un projet de fédération pour la célébration du centenaire de 1789.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-six août, des citoyens délégués des arrondissements de Montbrison, Roanne et Saint-Etienne, se sont réunis dans une des salles du groupe scolaire communal de la rue des Chappes, sur la convocation d'une commission d'initiative départementale, pour aviser aux voies et moyens à employer pour

FEUILLETON DU Radical Roannais 19

NOS ENFANTS

MADAME HEURTELOUP

(LA BÊTE NOIRE)

par André THEURET

IV

Un matin de juin, Jean de Saint-André s'éveilla la tête pesante et l'esprit inquiet. Tout en se frottant les yeux, il se sentait travaillé par une pénible et confuse préoccupation. Peu à peu, ses idées devinrent plus lucides : il se souvint que la veille, à Saint-Mihiel, il avait joué toute la soirée au café des officiers, et s'y était fait rincer proprement. Il se jeta hors du lit, passa un pantalon et courut au vieux secrétaire où il serait son argent. Après avoir fouillé chaque tiroir, il constata avec amertume qu'il ne restait en caisse que deux pièces de vingt francs et un peu de menue monnaie. C'était maigre ; d'autant plus que cette année, il avait depuis longtemps mangé ses blés en herbe, en vendant à forfait, afin d'en toucher le prix d'avance, non seulement ses luzernes et ses céréales, mais encore la première et la seconde coupe de ses prés. A présent, il fallait tirer la langue jusqu'au moment des ventes de bois, c'est-à-dire jusqu'en

octobre, et la perspective n'avait rien de rassurant. Il acheva silencieusement sa toilette et, lorsqu'il vint s'attacher la première à s'apercevoir de son humeur hargneuse, et à en pâtir. Rien n'était bon : les outils à la queue manquaient de fraîcheur, le jambon sentait le rance ; les épithètes mal sonnantes tombaient du ciel comme grêle sur le dos de la dolente Angélique.

— Bon Dieu, monsieur de Saint-André, sur quelle herbe avez-vous marché ce matin ? gémissait-elle en levant les bras, vous êtes pire qu'un diable déchainé, et je me demande ce que vous avez contre moi.

— J'ai répondu enfin Jean après avoir vidé son verre, j'ai que je n'ai plus le sou. — Et, quand on est comme moi dans la panade, si tu crois qu'on est disposé à avoir la bouche en cœur, tu te trompes, bécasse déplumée !

« Bécasse déplumée » était dur ; pourtant Angélique ne sourcilla pas ; au contraire, un sourire aigre comme verjus courut sur ses lèvres fanées, et elle reprit de sa voix la plus insinuante :

— Plaie d'argent n'est pas mortelle monsieur de Saint-André ; quand on a vos relations, on ne doit pas se mettre martel en tête pour si peu !... Votre signature vaut de l'or, et si vous voulez emprunter, vous ne manquerez pas de prêteurs.

— Tais-toi ! Tu parles de ce que tu ne sais pas... Les banquiers sont méfiants et je me casserais le nez à leur porte avant de trouver un billet de cinq cent francs.

— A votre place, moi, je ne m'adresserais pas à un banquier, mais à un notaire, et je demanderais tout de suite un billet de cinq cents francs, on se dit : « Il faut qu'il soit bien paillard, et on se méfie ; mais si vous parlez de dix ou de vingt mille francs, on suppose que vous avez les reins forts, et il se trouve des gens disposés à fournir les fonds, surtout si vous n'chipotez pas sur les intérêts... Dans tous les cas moi, je tenterais la chance, attendu qu'il n'est plus difficile de demander vingt mille francs que d'en demander cinq cents, n'est-ce pas ?

Ce beau chiffre rond de vingt mille francs sonnait agréablement aux oreilles de Jean de Saint-André, et son visage se désembrunissait petit à petit.

— Hé ! hé ! fit-il, tu as du nez, toi, et tu pourrais bien avoir raison... J'ai bonne envie de m'aboucher avec le notaire de Lacroix ; il a une belle clientèle, et je trouverai peut-être chez lui la pie au nid... J'irai le voir dès demain.

Le lendemain, en effet, il fit atteler le cheval du boucher à son vieux cabriolet, tout moucheté de crotte, et se rendit à Lacroix-sur-Meuse.

Avec le notaire, il prit tout d'abord des airs d'homme sérieux, parla de la crise agricole de la cherté de la main-d'œuvre et de la concurrence des blés étrangers ; puis il s'étendit sur les améliorations qu'il se proposait de tenter à Saint-André : — amendements des terres froides avec des coprolithes

achats de machines agricoles : moissonneuses Johnston, faneuses à cheval herses Howard... Les terres de Grimbois sont restées nues pendant cinq ou six ans... Seulement il fallait des capitaux immédiatement disponibles, et, dans l'attente, il fallait que les hypothèques sur ses propriétés, d'autant que son neveu était un peu ordinaire, ne fussent pas un empêchement à l'indivis pour l'acte, et qu'il était brouillé. — Après avoir débité ce petit discours, d'un ton grave, il en arriva tout doucement à prier le notaire de lui trouver prêteur jusqu'à concurrence d'une vingtaine de mille francs, garantis par des billets payables d'année en année. Il promettait, du reste, de ne pas léser sur les intérêts.

En entendant parler d'une somme aussi ronde, maître Horbillot allongea sa tête inférieure et prit une mine sotte. Il répondit, en pesant ses mots, que vingt mille francs ne se trouvaient point sous le pas d'un cheval et que les clients assez riches pour déposer immédiatement un capital aussi important ne se remuaient pas à la pelle. D'ailleurs, les placements sur hypothèques, et, à plus forte raison, sur simples billets, devenaient de plus en plus difficiles ; l'argent se portait de préférence vers les valeurs industrielles, et les conditions dans lesquelles devait s'effectuer cet emprunt augmentaient encore les difficultés. Pourtant, il ne se refusait pas à s'occuper de la de-

mande de M. de Saint-André, il allait se mettre en quatre, mais sans grand espoir, et si, par une chance, tout allait bien, il s'empressait d'en informer son honorable visiteur.

Là-dessus ils se quittèrent, et Jean se revint chez lui très défrisé. Il avait compté que l'honneur d'obliger un Saint-André et de le compter dans sa clientèle chaufferait le zèle du notaire. Les réticences et les circonlocutions prudentes de cet officier public le démontèrent tout à fait ; il regretta maintenant de ne point s'être borné à emprunter les cinq cents francs qui lui étaient strictement nécessaires. Aussi en rentrant à Grimbois, fit-il une scène à Angélique, qu'il traita de buse et qui fut le bouc émissaire de toutes ses déconvenues. Pendant huit jours, on vécut chichement à Saint-André ; le menu de chaque repas variant entre du petit salé aux pommes de terre et deux navets au lard, et l'humeur hargneuse de Jean augmentait à mesure que diminuaient les deux louis qui composaient son actif.

Le huitième jour, le piéton apporta une lettre timbrée de Lacroix et portant en outre le timbre sec de l'étude Horbillot. Jean de Saint-André fit sauter l'enveloppe d'une main fiévreuse et en parcourut rapidement le contenu.

« Cher monsieur, écrivait le notaire, je me hâte de vous annoncer une bonne nouvelle. Après bien des pas et des démarches j'ai trouvé enfin un prêteur pour la somme et dans les conditions

que vous souhaitez. La personne désire traiter directement avec vous. Veuillez donc vous rendre à la fois à la fois et rencontrer avec le bailleur de fonds, et je pense que l'affaire pourra s'arranger amiablement, selon vos désirs.

« Dans cet espoir je suis etc. » — Crédié ! s'exclama Jean qui ne trouva pas d'expression plus énergique pour manifester sa joie et sa surprise. — Puis, se tournant vers sa gouvernante, qui, tout en feignant de reprendre un bas, l'entendait sournoisement du coin de l'œil :

— Angélique ! cria-t-il, prends-moi un poulet et va à la cave prendre deux bouteilles de vin de Thiaucourt. Nous aurons la somme, ma belle, vive la joie !

— Oh ! monsieur, dit emphatiquement la demoiselle, en agitant ses bras maigres, oh ! monsieur que je suis contente !

Ce soir-là, on soupa gaiement à Grimbois. Jamais depuis des années, Jean de Saint-André n'avait montré une figure si aimable et si jovialement épanouie. Angélique ne le reconnaissait plus, tant il était florissant et plein de prévenances. Il voulut la faire asseoir à table en face de lui, et, comme s'en défendait honnêtement, il l'a pris par la taille et lui appliqua deux baisers sur les joues en ajoutant :

(A suivre)

la célébration, avec le plus grand éclat possible, du grand centenaire de 1789.

UNE RECTIFICATION

Sous ce titre, l'Union républicaine, avec sa bonne foi habituelle, a publié un entrefilet dans lequel il est dit que le citoyen Guillot, condamné pour outrages aux agents, n'a jamais appartenu à la Solidarité.

Or, nous savions que la littérature était peccata minuta, mais nous ne croyions pas qu'on n'y savait pas lire.

Le citoyen Lafont traite de la question politique; il pense que le meilleur moyen de fêter dignement notre immortel Centenaire, serait de réorganiser le parti républicain dans notre département sur de larges bases.

Le citoyen M... explique les raisons pour lesquelles le Comité central de Saint-Etienne n'a pu se faire représenter à cette réunion.

Le citoyen Lafont s'élève de cette absence, après les pourparlers qu'il avait eus avec les différentes personnalités influentes du parti et qui toutes lui avaient promis leur concours actif et dévoué.

Le citoyen X... répond qu'il servira d'interprète des sentiments émis dans cette réunion à l'égard du Comité central, il estime personnellement que ce dernier se fera un devoir d'adhérer au nouveau groupe en voie d'organisation et qu'à une prochaine réunion le Comité central y sera largement représenté.

Le citoyen Dequaire fait l'histoire des différentes fractions du parti républicain à Saint-Etienne, qui toutes se réclamant de notre glorieuse Révolution française, doivent se réunir en un même faisceau pour la célébration de son centenaire.

A. F.

LES PÉTARDIERS

Décidément la municipalité roannaise n'a qu'à bien se tenir. Le pétardier Nourrisson, conseiller municipal s'il vous plaît, fait paraître, un vacarme d'enter.

Le bonhomme, nous dit-on, est contumax du fait, il était l'enfant terrible de l'ancien Conseil, il s'est constitué le commissaire de surveillance du nouveau. Ah! mais, vous savez, non pas un surveillant bonasse, dit osé à l'indulgence; mais un pion méchant et malicieux comme un vieux singe.

Pauvre M. Nourrisson! Vouloir se faire plus terrible qu'il n'est réellement!

Il paraît qu'il avait déjà voulu, il y a quelque temps, adresser à M. le Préfet, une sérieuse plainte, contre cette municipalité — dont il est une petite unité —; mais on raconte que notre bon sous-préfet, poète et pas méchant, avait retenu le bras vengeur du Nourrisson et fait dévier ainsi le coup qui devait pulvériser le Conseil municipal, le maire et les adjoints par dessus le marché.

Cette fois-ci, il paraît que les accents poétiques de notre aimable M. Riffard, ne pourront rien pour nous sauver.

M. Bargetton va en apprendre de belles! Et si M. Floquet ne chasse pas de l'hôtel-de-Ville, cette municipalité de malheur; c'est qu'il n'est pas difficile — Songez donc!

1<sup>er</sup> grief. — Le citoyen Fouillard, indigne, siège encore au Conseil municipal. — Le Conseil n'a pas encore rendu un arrêté annulant son élection. C'est la faute à la Municipalité.

2<sup>o</sup> grief. — Le commissaire de police est l'ami de nos adversaires politiques et ne laisse échapper aucune occasion de nous montrer son empressement à nous être désagréable. On voudrait s'en débarrasser. — C'est la faute à la Municipalité.

3<sup>o</sup> grief. — On fait, contre l'avis de l'ingénieur, opérer le dessouchage de l'emplacement du barrage par les ouvriers sans travail; on veut mettre le nez dans les grands travaux afin de savoir un peu comment ils vont s'exécuter. — Quelle outrecuidance!

4<sup>o</sup> grief. — Attention à celui-ci, il est sérieux. On a chargé le citoyen Butty, conseiller municipal de représenter la Municipalité à la bonne exécution du dessouchage; de maintenir l'île de séjour et de déplacements, représentant les frais occasionnés de ce chef, à M. Butty. C'est paraît-il un cas pendable. La loi défend de salarier les conseillers municipaux sur les fonds communaux.

Pauvre, pauvre M. Nourrisson! qui est depuis si longtemps investi du mandat municipal et qui sachant que les conseillers municipaux ne peuvent pas être salariés, ignore qu'ils peuvent être indemnisés.

Pour un ancien conseiller qui fut toujours en même temps papetier, fournisseur de la Mairie, M. Nourrisson n'est réellement pas fort en droit municipal.

Aussi pourquoi diable indemniser-t-on ce citoyen Butty? Ne pourrait-il pas aller, venir, séjourner au barrage et prendre ses frais sur sa cassette particulière? Que les maires, les adjoints mêmes, reçoivent des indemnités de ce genre, cela se conçoit. Qu'un M. Plassard ait été sous l'ancienne municipalité conseiller municipal et en même temps, médecin des filles soumise, avec un traitement fixe de 1,600 francs, cela se comprend encore, mais qu'un simple Butty, conseiller municipal il est vrai, mais pas riche, soit indemnisé de ses frais pour servir les intérêts communaux, allons donc! Mais c'est le comble du désordre et du gaspillage! ... Demandez plus tôt à l'Union Républicaine.

5<sup>o</sup> grief. — Le conseil municipal n'a pas été convoqué et n'a pas siégé pendant le mois d'août. Or, pendant le mois d'août il y a session légale!

6<sup>o</sup> grief. — Oh! celui-ci, par exemple, si la Municipalité y ré-iste, il faut qu'elle est l'âme chevillée au corps. Disons-le doucement. — C'est à peine si nous osons le murmurer. — Ça vous donne des frissons. Il paraît que deux des conseillers radicaux, les citoyens Chanrion et Bailly sont passés aux socialistes. Et alors? Alors, vous voyez d'ici le tableau? Les radicaux n'auront plus la majorité au Conseil!...

En attendant, tenez-vous bien, municipaux mes amis, car le brave Nourrisson et ses copains du Cercle National ou d'ailleurs, s'approprient à vous mener de la belle façon. Vous êtes avertis, et si, pour cette fois, vous êtes happés (grâce à la mansuétude administrative), vous pouvez être certains qu'à la première incartade, vous serez fustigés d'importance. Nourrisson vous surveille. A lui seul il forme tout un conseil des dix.

Après avoir rendu à César ce qui appartient à César je voudrais pouvoir faire bénéficier la municipalité et le Conseil municipal de leurs actes de sagesse; j'aurais à parler du dessouchage et de la question des eaux; je devrais répondre par des faits aux appréciations saugrenues de mes confrères réactionnaire et opportuniste. Je ne puis, ayant déjà trop bavardé sur la place qui m'est réservée. Je me rattraperai la semaine prochaine. En attendant je veux dire à M. le commissaire de police qu'il peut, tout à son aise, user de représailles vi-à-vis de moi. Sa grande colère ne m'empêchera de dire ce que je pense et ce que je sais de lui.

Pour commencer je déclare qu'il a eu des haussements d'épaules et des mots grossiers à l'adresse du Conseil municipal le jour où M. le sous-préfet installait nos nouveaux élus.

Le lendemain des élections il a proposé aux employés de la mairie d'aller en corps rendre une visite à M. Riffard pour protester contre la décision du suffrage universel.

Je lui passe néanmoins condamnation sur ces deux faits. Ce dont je l'accuse plus particulièrement, c'est d'avoir fait un procès-verbal injuste au citoyen Guillot et d'avoir laissé ses agents déposer devant le tribunal que ce citoyen les avait accompagnés en les menaçant jusqu'au poste de police, quand il sait bien que Guillot est resté devant le Grand-Café, puisque lui, commissaire de police, était là et que c'est lui-même qui a pris l'initiative du procès.

Je dis encore qu'on a fait à notre ancien géant un procès de tendance et que c'est lui qui a payé les reproches faits par M. le Maire à son subordonné. J'ai assisté à l'arrestation qui a motivé les protestations de Guillot et je déclare que les dépositions des agents ont été contraires à la vérité.

A. VILLEVERT.

avec M. Gavard, montrait à ce dernier notre ancien magistrat municipal, assis triste et comme repentant dans une loge de secondes. Le président du Conseil d'Etat de Genève entendait pour la première fois résonner à ses oreilles le nom si harmonieux de Raffin. Il le regretta d'ailleurs, mais son culte pour la vérité le força à dire que ses compatriotes ignoraient en acclamant un Suisse commettre un acte de réparation envers un maire dégoûté. Voici ce qui était arrivé:

M. Andrieux, un des nouveaux propriétaires de l'usine Déchavanne, qui habite la maison de M. Raffin, avait invité M. Meunier, représentant de la société suisse Tronchet, l'ave et Petit, qui exécute en ce moment d'importants travaux sur la ligne de Chalons, à venir assister au défilé du haut de ses fenêtres. M. Meunier fut aperçu par ceux qu'il était déjà allé recevoir la veille et alors eut lieu un échange de félicitations, de vivats, de cris et de fleurs.

Tout cela dura quelques minutes pendant lesquelles les amis de M. Raffin ressentirent une joie ineffable que je suis au désespoir de faire cesser maintenant. Il le faut pourtant ne serait-ce que pour empêcher à l'Union une autre fois de se laisser assourdir au point de ne pas entendre les allocutions de M. le Maire. Elles ont paru pâles, ces allocutions, au rédacteur de ce journal tandis que, comme Pandore, il a cru pouvoir qualifier de frémétique l'ovation faite à M. Raffin. Puisse la déillusion qu'il éprouvera à la lecture de cette rectification ne pas inquiéter ses amis!

Après avoir rendu à César ce qui appartient à César je voudrais pouvoir faire bénéficier la municipalité et le Conseil municipal de leurs actes de sagesse; j'aurais à parler du dessouchage et de la question des eaux; je devrais répondre par des faits aux appréciations saugrenues de mes confrères réactionnaire et opportuniste. Je ne puis, ayant déjà trop bavardé sur la place qui m'est réservée. Je me rattraperai la semaine prochaine. En attendant je veux dire à M. le commissaire de police qu'il peut, tout à son aise, user de représailles vi-à-vis de moi. Sa grande colère ne m'empêchera de dire ce que je pense et ce que je sais de lui.

Pour commencer je déclare qu'il a eu des haussements d'épaules et des mots grossiers à l'adresse du Conseil municipal le jour où M. le sous-préfet installait nos nouveaux élus.

Le lendemain des élections il a proposé aux employés de la mairie d'aller en corps rendre une visite à M. Riffard pour protester contre la décision du suffrage universel.

Je lui passe néanmoins condamnation sur ces deux faits. Ce dont je l'accuse plus particulièrement, c'est d'avoir fait un procès-verbal injuste au citoyen Guillot et d'avoir laissé ses agents déposer devant le tribunal que ce citoyen les avait accompagnés en les menaçant jusqu'au poste de police, quand il sait bien que Guillot est resté devant le Grand-Café, puisque lui, commissaire de police, était là et que c'est lui-même qui a pris l'initiative du procès.

Je dis encore qu'on a fait à notre ancien géant un procès de tendance et que c'est lui qui a payé les reproches faits par M. le Maire à son subordonné. J'ai assisté à l'arrestation qui a motivé les protestations de Guillot et je déclare que les dépositions des agents ont été contraires à la vérité.

A. VILLEVERT.

LE CONCOURS DE BEAUTÉ. — M. RAFFIN ACCLAMÉ. — LES TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ. — LA COLÈRE DU COMMISSAIRE DE POLICE.

Un chroniqueur mondain ne manquerait pas de débiter par des considérations sur l'ouverture de la chasse et sur le concours de beauté qui s'ouvrira bientôt à Spa. Je ne suis malheureusement pas mondain et je n'ai pas d'opinion sur la chasse. Aussi, il me suffira de dire aux jolies Roannaises — et je les sais nombreuses — qu'elles peuvent faire un beau voyage gratuits en envoyant leur photographie au jury chargé de se prononcer sur les plus beaux minois. Celles qui seront déclarées admissibles après première épreuve recevront l'argent du chemin de fer et seront là-bas hébergées aux frais de la Société. Voilà qui est tentant, d'autant plus que l'on ne demande pas aux concurrentes de donner leur véritable nom. Elles peuvent se servir d'un pseudonyme.

Je ne sais pas maintenant si les examinateurs sont, sur un sujet aussi difficile, vraiment compétents. Quant à moi, j'ai une opinion particulière sur la beauté des femmes. Celle qui me plaît le plus est la plus belle et si on m'appelle à me prononcer en qualité de juré, je déclarerai, je crois, trop de prix. Mais là n'est pas la question. On se moque de mon opinion à Spa et toutes mes considérations ne serviraient à rien.

Ce concours pourtant me rappelle une histoire lue dans ma jeunesse — on laisse trainer de si singuliers livres sous les yeux des enfants.

Un unique se rendait de marché en marché et achetait des femmes pour son sultan sans jamais réussir à se faire faire un compliment. Or voici qu'un jour il rencontre un Marseillais à qui il demande conseil. Celui-ci lui désigne une petite femme, assez dédaignée par les chalandes et notre homme, bien qu'à contre-cœur, se résigne à payer le prix demandé.

Il pouvait s'attirer la colère de son maître, mais qu'il eût pu se surprendre quand au bout de quelques jours, il reçut pour son intelligence des cadeaux et des félicitations. La joie avec laquelle le sul an avait reçu cette nouvelle emplit le surdit même tellement qu'il courut demander au Marseillais les raisons qui l'avaient fait si bien choisir. Mais notre méridional compatriote se refusa à les lui donner se contentant de lui répondre qu'il ne le comprenait pas.

J'ose espérer que les jurés de Spa seront à même de comprendre et que leurs prix seront justement décernés. Si éblouis qu'ils soient devant les beautés des minois, ils ne doivent pas oublier que les sociétés suisses devant M. Raffin, notre ex-maire, Les Suisses — c'est l'Union Républicaine qui nous l'apprend — sont exclusivement venues à Roanne pour faire une ovation à l'oncle de M. Audiffred. Quand je vous disais que sa phrase: « Un peuple qui s'amuse est bien près de perdre sa liberté » l'illustrerait à jamais! Sa réputation aujourd'hui a franchi les Vosges.

Fiers et heureux de l'accueil qu'on leur faisait, les sociétés helvétiques auraient indiscrètement demandé qu'il leur soit fait cette belle ville qu'ils ne soupçonnaient pas.

— M. Raffin, leur fut-il répondu. — Qui donc a rendu cette population si enthousiaste? — M. Raffin! — Qui a fait ce pont, ces places, ces promenades? — M. Raffin!!

Si bien que saisis d'admiration pour un aussi grand homme, ils ont profité du défilé qui se déroulait devant sa maison, lui faire une ambade flatteuse accompagnée des hurrahs traditionnels.

Ceci, c'est la version de l'Union ou à peu près. Malheureusement, à vouloir être trop courtois on risque de perdre le bon sens ou de dire de gros mensonges. Nous en avons eu la preuve le lendemain au théâtre, où M. Gonnard, qui était dans la loge du maire

oblige à renvoyer la publication des deux procès verbaux des réunions tenues à l'hôtel Marcel les 25 et 29 août

Les enfants de la Loire. — Cette Société de gymnastique fera sa sortie mensuelle le dimanche 2 septembre Départ à 2 heures du soir pour Villerest et retour par Vernay et le Coteau.

Union des tisseurs Roannais. — On nous prie d'insérer la communication suivante: Les ouvriers et ouvrières de l'usine Srol et Guillot adhérant à l'Union des tisseurs Roannais sont invités à se présenter dimanche 2 septembre, à 10 heures du matin, au siège social, rue des Moulins, maison Lebas pour y recevoir l'indemnité qui leur est due d'après l'article 7 des statuts. Cet article est conçu ainsi: « Des secours seront accordés proportionnellement au temps de chômage, quand ce chômage dépassera une semaine. »

Pour l'administration, Le Secrétaire, A. C.

Caisse d'épargne. — Opérations du 24 au 28 août 1888: 99 versements..... 22.784 61 51 remboursements..... 17.083 58 Nouveaux: 16. — Comptes soldés: 15.

Tribunal Correctionnel de Roanne AUDIENCE DU VENDREDI 31 AOUT

Oblette Jacques, âgé de 29 ans, ayant subi 4 condamnations, a volé à M<sup>me</sup> Barge, de Moulins-Cherier, des fromages, un drap de lit et une somme de 5 francs.

En raison de son casier judiciaire, il a été condamné à 13 mois de prison et à la relégation.

Pour vagabondage, mendicité et outrages aux agents, Gontard, élève en pharmacie, a été condamné à 48 h. de prison.

La femme Perrin, demeurant sur le canal, a été condamnée à 6 jours pour avoir dérobé une chemise et deux tabliers à M. Caralat, cafetier à Montreuil.

Petit, déjà condamné 7 fois, s'est vu gratifier 15 jours de prison pour vagabondage, mendicité et insultes aux agents.

Les nommés Dumas, Camisés Félix et Camisés Jean, tous trois employés au barrage, pour avoir roté de coups M. Tassé de Roanne, ont été condamnés par défaut chacun à 4 mois de prison.

SPECTACLES DE ROANNE

Nous aurons la bonne fortune, mardi prochain, 4 septembre, d'assister au Théâtre de Roanne à une représentation donnée par M. Coquelin cadet, de la Comédie-Française; de Mlle Marie Kolb, de l'Odéon, et Mlle Comte, des Bouffes-Parisiens. Ces trois noms disent mieux que nous ne le pourrions faire ce qu'ils valent.

Le programme en est des meilleurs, comme on va pouvoir en juger. Le voici: Bureau à 8 heures, rideau à 8 heures 1/2. Tournée E. Simon. — Une seule représentation extraordinaire avec les concours de Coquelin cadet, sociétaire de la Comédie-Française; de Mlle Marie Kolb, de l'Odéon, et de Mlle Comte, des Bouffes-Parisiens.

Le Baiser, comédie en un acte, de la Comédie-Française, de Th. de Banville. — Pierrot, Coquelin cadet; la Fée Urgèle, Mlle Comte.

Hypnotisé, comédie en un acte, de Grenet-Dancourt. — Magnetto, Coquelin cadet; Lucida, Marie Kolb.

Un Crâne sous une tempête, comédie en un acte, de A. Dreyfus. — Monsieur, Coquelin cadet; Madame, Marie Kolb.

Démocratie, comédie en un acte, de Regnard. — Strabon, Coquelin cadet; Mme Strabon, Marie Kolb.

Monologues: Rien, monologue dit par Coquelin cadet; Mes 28 jours, monologue dit par Coquelin cadet; Le Foin rivi, monologue dit par Marie Kolb; Chansonnète, par Mlle Comte.

Ordre du spectacle: Un Crâne, Le Baiser, Démocratie, Monologues, Hypnotisé. Prix des places: Baignoires, 5 fr. — Loges et fauteuils, 5 fr. — Premières et stalles, 3 fr. — Parterre et secondes, 1 fr. 50. — Troisièmes, 60 cent.

Mots de la fin

Une charmante dame disait l'autre jour à sa plus discrète amie: — Ma chère, mon mari me trompe tellement que j'en suis arrivée à douter que nos enfants soient de lui.

Lequel est le plus fat des deux? Gaston. — J'ai toujours eu toutes les femmes que j'ai voulues. Raoul. — Moi j'ai passé ma vie à ne pas avoir celles que je voulais, et avoir celles que je ne voulais pas.

Risqué, mais authentique. Monsieur X... qui a la rage des calembours internationaux, avait qualifié Madame Z... dont le visage est complètement exsangue d'archi-pâte. La chose fut rapportée à la dame qui répondit incontinent: — Oui, mais un archipel dont il ne connaît pas les détroits.

Sur les rangs: Le sergent. — Où est le fusilier Loustalot? Un soldat. — Mon sergent, il est encore dans les bras de Morphée. Le sergent. — Qu'est-ce que c'est que cette Morphée? Encore quéque salope.

Réunions au faubourg Mulsant. — L'abondance des matières nous

CHRONIQUE RÉGIONALE

MONTBRISON

CENTENAIRE DE 89

Nous avons voulu publier, sans y rien changer, le procès-verbal qui a été rédigé par M. Richard, secrétaire de la réunion. Il contient d'ailleurs la photographie exacte de la conservation tenue à l'école de la rue des Chappes puisqu'il a été approuvé avant la levée de la séance. Voici pourtant une rectification de notre ami le citoyen Relave dont nous nous empressons de donner acte:

Montbrison, le 29 août 1888.

Cher citoyen et ami Lafont, J'ai lu dans le Stéphanos d'hier le procès-verbal de notre réunion de dimanche dernier et je constate quelques inexactitudes que je vous serai obligé de ne pas reproduire dans le Radical Roannais mais plutôt de rectifier ainsi:

« Le citoyen Relave a déclaré que le Comité montbrisonnais du Centenaire n'avait été organisé que pour réveiller l'esprit républicain dans la ville et la campagne, mais qu'il n'entendait pas se séparer du Comité central de Saint-Etienne. »

« Qu'il regretait l'absence de ses membres, provenant sans doute d'un malentendu, et qu'il espérait qu'il n'en serait pas ainsi au 22 septembre; »

« Qu'en conséquence, cette réunion n'était que préparatoire, il demandait que le bureau ne fut constitué qu'à titre provisoire afin d'arriver à une entente avec le Comité central. »

Cette rectification est nécessaire pour éviter tout quiproquo. Je vous écris à la hâte avec prière de vouloir bien faire cette rectification conforme, du reste, en tous points à l'exacte vérité.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer mes cordiales et fraternelles salutations. Votre ami dévoué, Eug. RELAVE.

Arrestation. — Le gendarme de Saint-Georges-en-Couzan a arrêté en flagrant délit de vol les nommés Vedremne père et fils. Ils ont été pris au moment où ils s'introduisaient dans la grange de M. Dufour, propriétaire au hameau Vial, commune de St-Georges-en-Couzan.

Conduits devant M. le procureur de la République, à Montbrison, ils ont nié le fait qui leur est reproché et ont essayé d'invoquer un alibi qui a été reconnu comme n'étant pas fondé.

Après leur interrogatoire, un mandat de dépôt a été décerné.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CHARLIEU Mouvement du 25 au 26 août 1888.

Versements reçus de 24 déposants, dont 2 nouveaux 3.842 Remboursements à 6 déposants..... 2.371 18

Etat-Civil de Charlieu

MARIAGES..... 1 Du 27 août. — Dufay Pierre-Georges, boucher et Chevalier Euphrasie.

NAISSANCES..... 3 Du 21. — Berry Claude-Louis-Joseph, fils de Benoît, fabricant d'huiles et de Dagallier Marie-Marthe.

Du 29. — Villot Marie-Louise, fille de Claude employé de commerce et de Maitre Marie-Agathe.

Du 30. — Dubuis Jean-Baptiste, fils de Claude-Marie, tisseur et de Berrier Marie.

DÉCÈS..... 1 Du 30. — Verchère Thérèse 40 ans, épouse de Robelin Auguste-François.

LA PACAUDIÈRE

Un drame de famille. — Un nommé Berthelier, surnommé le Parisien, a pénétré, en cassant les vitres, chez son frère, dans la nuit du 26 au 27 août; il lui a demandé de l'argent et a menacé de le tuer s'il ne lui en donnait point.

Son frère, surexcité par ses menaces renouvelées journellement, a pris un fusil et l'a déchargé sur lui.

Berthelier est tombé raide mort; c'était un repris de justice qui menaçait chaque jour ses père et mère. Son frère et son meurtrier est, au contraire, un homme d'ordre estimé « tous ceux qui le connaissent. »

Berthelier était déjà venu il y a quelque temps pour lui demander de l'argent; comme il n'y avait que la mère, elle alla au tiroir et lui donna 6 francs alors qu'il en demandait 5.

Berthelier ne travaillait jamais; il court les rues et insulte par moment ceux qui ont l'air de lui faire mauvais accueil.

C'est son frère lui-même qui a été se déclarer et a tout avoué; il a dit aussi qu'il ne pensait pas le tuer et qu'il croyait seulement lui casser un bras. Ce fait a été démontré par l'examen qu'on a fait de la fenêtre sur laquelle Berthelier était accoudé.

CHANGY

M. le vicair de Changy n'aime pas le Radical Roannais. C'est son droit absolu et nous n'écrivons pas pour lui.

Il a tort seulement de faire des observations à nos lecteurs et de leur recommander le Nouvelliste, qui est le journal de son cœur, car il lui arrive de se faire remettre à sa place de la belle manière. La chose est arrivée la semaine dernière, quand ce gros homme disait à un jeune homme que le Radical n'était bon qu'à scandaliser le monde (sic).



Médecine végétale, dépurative, purgative anti-glaireuse et anti-biliéuse

PILULES DE SUEZ

Ces Pilules, composées uniquement de substances végétales, constituent un remède souverain contre toutes les maladies occasionnées par la constipation, l'amaigrissement, etc.

DÉPÔT GÉNÉRAL

Pharmacie Kleber, 72, Avenue Kleber PARIS

et dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger

Prix de la boîte: 2 fr. 50; demi-boîte 1 fr. 50

Les expéditions peuvent se faire par la poste contre un mandat ou timbres-postes

Dépôt à Roanne, pharmacie Gerbay.

RÉPARATIONS D'HORLOGERIE

MACHINES À COUDRE DE TOUS SYSTÈMES

Prix modérés

DÉMURGER

31, rue Clermont, ROANNE

Pour satisfaire sa nombreuse clientèle, M. Démurger (de Quinzier), fera tous ses efforts et il espère que le public lui accordera sa confiance.

Spécialité de fabrication et réparations d'horloges pour clochers, châteaux, Usines, Ecoles, Mairies, etc., etc.

A LOUER

TOUT LE TROISIÈME ÉTAGE

de la maison AUBOYER, place Hôtel-de-Ville

Pouvant servir à une administration ou pouvant se diviser en deux beaux logements très confortables. — Au besoin, on louerait un seul appartement de 7 pièces et dépendances.

S'adresser à M. Gonindard, greffier du Tribunal de commerce.

Etude de M<sup>e</sup> Matray, notaire, à Roanne (Loire) successeur de M<sup>e</sup> du Saucy.

Purge d'Hypothèques légales

Aux termes de quatre actes reçus, M<sup>e</sup> Matray, notaire, à Roanne, le premier le 28 septembre 1886, le deuxième le 23 juillet 1887, le troisième le 11 mai 1888 et le quatrième le 19 juin 1888, M. Marie-Joseph-Hubert Vaysse de Rainneville, vicomte Joseph de Rainneville, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, domicilié au château d'Allonville commune de ce nom (Somme) a vendu.

1<sup>e</sup> à M. Jean-Marie Dessard, propriétaire, demeurant à Jarrosse, et à Madame Francine-Marie Rochet son épouse, acquérant conjointement et solidairement. Un tènement de pré de 6 hectares 37 ares 31 centiares, avec une parcelle de bois et rivage contigue ayant 63 ares 2 centiares environ, situé à Perreux et porté au plan cadastral sous les nos 124, 125 et 126, section B.

2<sup>e</sup> Et M. Marc-Louis marquis de Tardy, qui était rentier et demeurait à Perreux, où il est décédé.

Les acquéreurs susnommés voulant purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles par eux acquis aux termes des actes précités, ont à cet effet déposé au greffe du tribunal civil de Roanne des expéditions des actes de ventes savoir:

1<sup>o</sup> M. et M<sup>me</sup> Dessard-Rochet, le 26 avril 1888. 2<sup>o</sup> M. Brunet, le même jour (26 avril 1888). 3<sup>o</sup> M. Treille, le 7 juin 1888. 4<sup>o</sup> Et M. Berchoux, le 10 juillet 1888.

Ainsi qu'il est constaté par quatre certificats de dépôt délivrés par M. Rochard commis greffier au dit tribunal aux dates ci-dessus. Ces certificats ont été signifiés à:

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Alexandrine Pétrou Solovovo, épouse de M. le vicomte Joseph de Rainneville, vendeur susnommé et à ce dernier pour la validité, suivant quatre exploits de l'huissier Guillain, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré n<sup>o</sup> 108, en date des 15, 16, 17 et 18 septembre 1888.

Ces certificats ont été signifiés à:

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Alexandrine Pétrou Solovovo, épouse de M. le vicomte Joseph de Rainneville, vendeur susnommé et à ce dernier pour la validité, suivant quatre exploits de l'huissier Guillain, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré n<sup>o</sup> 108, en date des 15, 16, 17 et 18 septembre 1888.

IMPRIMERIE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE

J. TARDY, FRAISSE & Cie

St-Etienne, 14, Rue de la République, 14, St-Etienne

plaits de M<sup>e</sup> Forest, huissier à Roanne, en date du 24 août 1888. Afin qu'ils aient à requérir dans le délai de la loi telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il appartiendrait avec déclaration aux susnommés que les acquéreurs ci-dessus dénommés ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions de cette nature, ils feraient faire la présente insertion dans l'un des journaux désignés pour les annonces judiciaires le tout conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

En conséquence tous ceux du Chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois de ce jour à peine de déchéance.

Pour extrait, Signé : Matray.

Mémoire. — Le système Loisset est facile et intéressant: il perfectionne la mémoire naturelle. Il est hautement apprécié par M. R. A. Proctor, astronome, par un grand nombre de professeurs, et par des étudiants auxquels il a permis de passer leurs examens avec succès. D'apprendre rapidement l'arabe et d'autres langues difficiles et leçons par correspondance. Prospectus en Français (ou en Anglais, ou en Allemand) franco par la poste, en écrivant à M. le prof. Loisset, 37, New Oxford Street Londres (Angleterre).

A vendre Bon CHIEN d'ARRÊT Epagneul, 4 ans, bien dressé, s'adresser à M. Ed. Cuttier, à La Pacaudière.

A VENDRE DE SUITE

Pour cause de départ

CAFÉ-BRASSERIE

Situé au centre de la Ville

Bail de longue durée et renouvelable

Excellentes conditions. — Au comptant

Pour tous les renseignements s'adresser au bureau du Journal

Etudes de M<sup>e</sup> Corneloup, avoué à Roanne, rue des Bourrasnières, 21, et de M<sup>e</sup> Farjot, notaire à Saint-Germain-Laval.

VENTE comme BIENS de MINEURS

En deux Lots séparés

D'IMMEUBLES

CONSISTANT EN Maison ET Vigne

Situés à Saint-Germain-Laval, dépendant de la succession de Jacques POYET

Premier Lot, comprenant la Maison, mise à prix 5,000 fr.

Deuxième Lot, comprenant la Vigne, mise à prix 600 fr.

Audience au Dimanche 9 septembre 1888, en l'étude de M<sup>e</sup> Farjot, notaire à Saint-Germain-Laval

Pour extrait: Signé, CORNELOUP.

Etude de M<sup>e</sup> CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourrasnières, 21.

VENTE COMME BIENS DE MINEURS

D'UNE

MAISON

Situé à Roanne, rue des Ecoles

Dépendant des successions des époux Chantelot-Vernay

Mise à prix : 3,000 fr.

Audience en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne du 7 septembre 1888.

Pour extrait: Signé, CORNELOUP.

LE RADICAL ROANNAIS

SE TROUVE AU

Café DUPIN

10, Place Fourneyron, 10 SAINT-ÉTIENNE

ORDRES DE BOURSE

au comptant et à terme (43<sup>e</sup> année). Maison spéciale pour les opérations à terme aux Bourses de Paris et Lyon. — Paiement de coupons échus ou non échus sans bordereau ni classement. — Renseignements gratuits.

Alexis LAMBERT, 35, rue Ferrandière, Lyon. — Ouvrage sur la Bourse, par A. Lambert (indispensable). — Prix: 0,05 cent.

Correspondants et agents sérieux demandés dans le département de la Loire, par grande administration, pour renseignements, publicité, placements, recouvrements, etc. Position assurée. Ecrire, directeur contrôle commercial, 47, Boulevard de la Chapelle, Paris. Joindre 90 centimes pour prendre des renseignements et répondre.

A VENDRE

PAR LOTS

MAISON

et Emplacements à bâtir

Situés à Roanne, rue Mably, en face l'Oratoire et boulevard de la Livatte, appartenant à M<sup>me</sup> veuve DAMON.

S'adresser, pour traiter, à M. BRETEAU-GIRAUD, expert-géomètre, place du Marché, n<sup>o</sup> 19, à Roanne.

A VENDRE DE SUITE

Pour cause de départ

CAFÉ-BRASSERIE

Situé au centre de la Ville

Bail de longue durée et renouvelable

Excellentes conditions. — Au comptant

Pour tous les renseignements s'adresser au bureau du Journal

Etudes de M<sup>e</sup> Corneloup, avoué à Roanne, rue des Bourrasnières, 21, et de M<sup>e</sup> Farjot, notaire à Saint-Germain-Laval.

VENTE comme BIENS de MINEURS

En deux Lots séparés

D'IMMEUBLES

CONSISTANT EN Maison ET Vigne

Situés à Saint-Germain-Laval, dépendant de la succession de Jacques POYET

Premier Lot, comprenant la Maison, mise à prix 5,000 fr.

Deuxième Lot, comprenant la Vigne, mise à prix 600 fr.

Audience au Dimanche 9 septembre 1888, en l'étude de M<sup>e</sup> Farjot, notaire à Saint-Germain-Laval

Pour extrait: Signé, CORNELOUP.

Etude de M<sup>e</sup> CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourrasnières, 21.

VENTE COMME BIENS DE MINEURS

D'UNE

MAISON

Situé à Roanne, rue des Ecoles

Dépendant des successions des époux Chantelot-Vernay

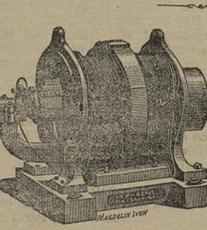
Mise à prix : 3,000 fr.

Audience en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne du 7 septembre 1888.

Pour extrait: Signé, CORNELOUP.

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES & ÉLECTRIQUES

Machines à vapeur. — Moteurs à gaz



A. DANIÈRE

39, rue du Phénix

ROANNE (Loire)

Réparations, Plans et Devis

Sonneries, Téléphones, Acoustiques, Interrupteurs pour lumière électrique

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, MACHINES & ACCUMULATEURS

de la Maison PARENT, de Villefranche s/s

CABINET D'AFFAIRES DE M. BALAVY

17, rue Nationale, 17

ROANNE

VENTE de FONDS de COMMERCE PROPRIÉTÉS BATIES et NON BATIES

ROANNE — 47, rue Nationale, 47 — ROANNE

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

D'un seul tènement, d'une contenance de 40 ares environ

COMPOSÉE DE

BÂTIMENTS D'HABITATION, PRÉS & TERRES

Belle prise d'eau et chute de 3 mètres

MOULINS, SCIERIE & HUILERIE

Le tout situé à 1,500 mètres du bourg d'Arfeuilles (Allier).

TOUTE FACILITÉ SERA DONNÉE POUR LES PAIEMENTS

S'adresser pour traiter, à M. BESSE, propriétaire, à Comelles-Vernay, près Roanne (Loire).

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS

Grande Fabrique Roannaise

TUYAUX & AQUEDUCS

en Ciment

M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe

13, rue Carnot, à ROANNE

Dépôt de CEMENTS, premières marques; CHAUX du Teil, etc.

Envoi franco de PROSPECTUS, sur demande

DÉPÔT ET SUCCURSALES:

LE COTEAU (Loire). AMBERLE. LA PACAUDIÈRE. CHARLIEU. FEURS.

MARCOIGNY (Saône-et-Loire). MOULINS (Allier). RIOM (Puy-de-Dôme). ST-GERMAIN-LESPINASSE.

MANUFACTURE D'HABILLEMENTS

Pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

A la Grande Maison

A. GOUTORBE

ROANNE, rue Nationale. — VICHY, rue du Marché

Le Propriétaire des Magasins A LA GRANDE MAISON a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, pour cause de fin de saison, il sera fait un grand Rabais sur tous les articles d'été. Tout le monde pourra se convaincre de la réalité de ce rabais

VÊTEMENTS CHIR MECHDE AU MÊME PRIX QUE LA CONFECTION

(près le Grand-Café) A LA GRANDE MAISON (près le Grand-Café)

AU LOUIS D'OR

J. BARRÉ

HORLOGER DE LA VILLE

17, Rue des Bourrasnières. — ROANNE

A mon grand choix d'Horlogerie et Bijouterie, j'ai ajouté un nouvel assortiment d'optique et lunetterie

PINCE-NEZ A SYSTÈME NOUVEAU qui tient solidement sur tous les nez

Mon plus grand soin est porté sur le choix de mes verres de Lunettes et Pinces-nez; même dans les montures ordinaires, je n'emploie que des verres fins de première qualité.

PINCE-NEZ FUMÉS pour le soleil, avec cordon, 1 fr. 50

QUINA NATURE

Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique; on le trouve dans tous les Établissements de 1<sup>er</sup> ordre: cafés, comptoirs, cercles, restaurants, etc., etc.

C'est un apéritif classé dans la catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif de France (arrêté, cour d'appel, Lyon, 8 mars 1888).

ALBERTIN, entrepositaire à Roanne

CABINET DE M. BRETEAU-GIRAUD

EXPERT-GÉOMÈTRE

Place du Marché, 19, ROANNE

VENTE d'IMMEUBLES, de FONDS de COMMERCE de Propriétés rurales

A LA COMMISSION

Partages amiables. — Plantations de bornes

SY ADRESSER

SERVICE DES VIDANGES

UNION DES PROPRIÉTAIRES ET AGRICULTEURS

Entreprise François ROBIN et Antoine CROS

Un nouveau service des vidanges dans la ville de Roanne fonctionnera le 10 septembre prochain. Ce service sera fait avec un système nouveau et des plus perfectionnés, avec célérité et à des prix très réduits.

BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, BRONZES

Pendules et Objets d'art

PAUL LARDET

32, rue Nationale, à ROANNE

Prix modérés — Réparations de Bijoux — Prix modérés

ANCIENNE MAISON DEFFORGES

28, RUE DU COLLÈGE, A ROANNE

ARCHAMBAULT Fils

Fabricant de Bijoux et Horloger, SUCCESSEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'il fera l'Ouverture de son magasin de Bijouterie et Horlogerie le 10 août.

Il fera chez lui toutes réparations de Bijoux, ainsi que les réparations des Montres et des Pendules.

Tous ses efforts tendront à se rendre digne de la confiance qu'on voudra bien lui accorder, tant pour les fournitures que pour les réparations.

Nouveau Journal Financier

28,000 abonnés — Parait le Dimanche

19, rue de Londres

PARIS

2 FRANCS par AN

16 PAGES DE TEXTE

Études, Résumés, Assemblées, Cours de toutes les Valeurs

Les Abonnés sont reçus gratuitement dans tous les Bureaux de Poste.

Le N<sup>o</sup> 10

En Vente Paris, Lyon, Toulouse, Amiens, Bordeaux, Rouen

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16 ROANNE

TABLE D'HÔTE POUR VOYAGEURS

DINER à la CARTE et à PRIX FIXE

CHAMBRE à COUCHER pour VOYAGEURS

Plusieurs Salles à manger et Salons pour Sociétés

VINS FINS. — LIQUEURS

PENSION BOURGEOISE

Service en ville, sur Commande

CHOCOLATE AU MANDON FUMÉ

Escargots de Bourgogne

Advertisement for 'A LA MÉNAGÈRE' featuring a list of household items and furniture for sale at fixed prices. Items include bedding, linens, and furniture. Price list: AUBLEMENT, pitch-pin verni, 1 armoire, 4 lit et 1 table de nuit wagonnet... depuis 220 fr. Fourniture en toile et fonte, avec four et chaudière... depuis 52 fr. SERVICE de table, 12 convrtes, falence décorée... depuis 26 fr. SERVICE de table, 48 verres à pied et 4 carafes... depuis 15 50. LESSIVEUSES-SAVONNEUSES, brevet, S. G. D. G., système Gaston Buzorian, en zinc, fond cuivre émaillé... depuis 12 75. BAIGNOIRE, grand modèle... depuis 35 fr. APPAREILS hydrothérapeutiques... depuis 40 fr. VOITURES d'enfants, avec capote et tablier... depuis 14 50.

TIMBRES en CAOUTCHOUC et CUIVRE

Spécialité de Timbres dateurs

LIVRAISON EN 2 HEURES

ALBERT LEJEUNE

17, rue Nationale, 17

ROANNE

DORURE, ARGENTURE ET NICKELAGE EN TOUTS GENRES

Spécialité d'argenture de COUVERTS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Seule Maison à Roanne

Vu par nous, Maire de Saint-Etienne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Saint-Etienne, le 9 Septembre 1888.

Le Maire,

Le gérant, Louis GANDE,